

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

**Arrêté portant décision après examen au cas par cas  
en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement**

**Le Préfet de la région Champagne-Ardenne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite**

**Vu** la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 juillet 2012 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement ;

**Vu** le formulaire d'examen au cas par cas n°F02112P0035, relatif au projet de défrichement en vue de la construction d'un relai de radiocommunications, reçu complet de la commune de Chavot-Courcourt le 21 janvier 2013 ;

**Vu** l'arrêté du préfet de la région Champagne-Ardenne du 8 février 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Christophe Villemaud, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ;

**Vu** la consultation de l'agence régionale de santé et sa réponse en date du 31 janvier 2013 ;

**Considérant** que le projet consiste à défricher une plateforme d'environ 40 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Les pâtis » sur la commune de Chavot-Courcourt (51), en vue de la construction d'un pylône de radiocommunications d'une hauteur de 45 m ;

**Considérant** que le projet relève de la rubrique 51° a) du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement qui soumet à examen au cas par cas les défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie inférieure à 25 hectares ;

**Considérant** que le projet se situe en dehors de toute zone d'inventaire scientifique ou de protection réglementaire du milieu naturel, dans un paysage déjà marqué par la présence d'un relai hertzien ;

**Considérant** la faible superficie du défrichement projeté ;

**Considérant** qu'au regard des éléments fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact notable sur l'environnement ou la santé humaine ;

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Le projet de défrichement en vue de la construction d'un relai de radiocommunications au lieu-dit « Les pâtis » sur la commune de Chavot-Courcourt n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

## **Article 2**

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

## **Article 3**

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne.

Fait à CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, le **20 FEV 2013**

Pour le préfet, par délégation

  
**Marie LECUIT-PROUST**

### **Voies et délais de recours**

Le recours **gracieux** doit être formé dans le délai de **deux mois**. Il a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux et doit être adressé à

**Monsieur le préfet de région  
Préfecture de région  
1 cour d'Ormesson  
51036 Châlons-en-Champagne Cedex**

Le recours **hiérarchique** doit être formé dans le délai de **deux mois**. Il a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux et doit être adressé à

**Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
Grande arche  
Tour Pascal A et B  
92055 La Défense cedex**

Le recours **contentieux** doit être formé dans le délai de **deux mois** à compter de la publication de la décision ou du rejet du recours administratif. Il doit être adressé au :

**Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne  
25 rue du Lycée  
51036 Châlons-en-Champagne Cedex**